



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-10-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2021

Le six octobre deux mil vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le premier octobre deux mil vingt et un, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Nathalie GEFFARD, Karine MORIN, Marie-Sandrine GIRARD.

Absents excusés : Laura LUSSEAU a donné pouvoir à Sophie AUGER
Marie-France TALINEAU a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD
Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Johann BARANGER
Jacky FAVREAU, Karine OLIVIER

Absents non excusés : Éric CATHELINÉAU, Patrice NIVAUULT

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

En préambule de l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire rend compte des échanges récents et vindicatifs sur les réseaux sociaux, suite à la mise en place de déviations pour un nouvel aménagement de sécurité sur la RD 743. La présidente du Département a également réagi à ces observations. Monsieur le Maire a formulé, dans sa réponse, un souhait envers les habitants : patience, tolérance et bienveillance pour les agents intervenant sur la route départementale et pour un objectif de sécurité sur la route pour tous.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 septembre 2021

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 septembre 2021, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement-Développement Durable » ; détaille les derniers dossiers, à savoir la réunion avec le CEREMA sur l'aménagement des liaisons douces. Une délibération sera prise dans ce sens, au cours de cette séance. Il détaille également la mare et les travaux en cours réalisés par l'entreprise DESNOUE.

Guillaume BONNIN, représentant la commission « Economie-Développement local » ; précise qu'une prochaine commission se tiendra le 9 novembre 2021. Par ailleurs, un rendez-vous chez le notaire pour la vente de la parcelle à la SCI FCEJ (Céline Coiffure) a été fixé le 27 octobre prochain.

L'entreprise Nam & Co (impression/graphisme sur tous types de vêtements) a formulé le souhait d'exposer, probablement le jeudi matin, à l'espace Paul Pelletier.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2021-10-01

INSTANCES : présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Voirie-Bâtiment » ; apporte un complément d'information sur les travaux d'aménagement du Château Bourdin, avec un traitement de ciment et de chaux sur la route, Rue de la Gasse aux Ecus. Elle sera à nouveau fermée ; avec un accès par code pour les riverains de cette rue. Des courriers vont être adressés aux habitants concernés.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture » ; détaille les derniers dossiers, avec l'évolution du PLUi. La révision est quasiment finalisée pour une présentation future devant les instances intercommunales. De plus, il précise que la dernière parcelle du lotissement des Chaumes intéresse une personne.

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales-Vie quotidienne » ; précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir le conseil d'administration du CCAS, le 21 septembre dernier, avec quatre aides octroyées.

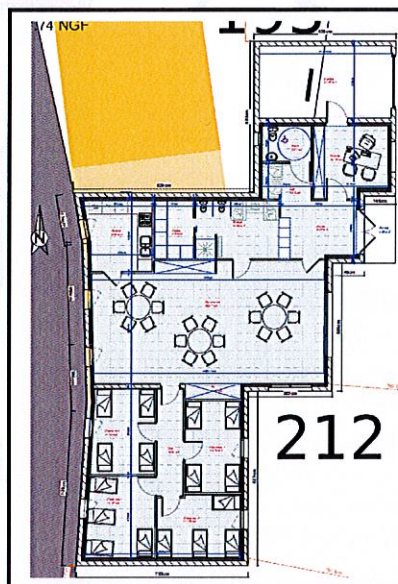
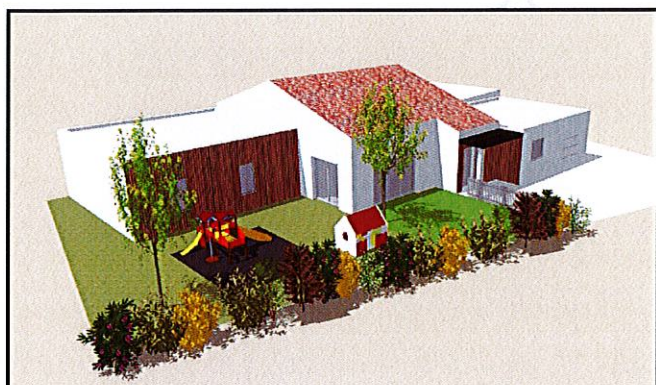
Audrey RIGAUDEAU, référente « Ecole-CMJ », fait état de la journée clean up day, avec au moins 20 kgs ramassés de ferraille. Des ateliers sur le recyclage et la confection d'objets récupérés ont ravi les jeunes et les moins jeunes. Le prochain atelier du CMJ est le géo-catching.

TRAVAUX : Validation avant-projet sommaire – Maison des assistantes maternelles – Saint-Pardoux

L'architecte BTC Conseil a élaboré un nouveau plan d'aménagement de la maison, présenté récemment à Madame JOUANON de la PMI et au groupe des quatre assistantes maternelles.

Monsieur le Maire présente donc l'avant-projet sommaire, à savoir 16 places potentielles d'accueil de jeunes enfants :

La surface retenue serait de 160 m² habitables, avec un garage. L'espace bureau est indépendant du hall d'accueil. La salle d'activités est agrandie à 59 m², avec l'aménagement supplémentaire de rangements. La cuisine a été repensée et agrandie. Un brise-soleil est proposé, sur la baie plein sud.





▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2021-10-01

TRAVAUX : Validation avant-projet sommaire – Maison des assistantes maternelles – Saint-Pardoux

Emmanuel ROUSSELOT fait remarquer que l'édifice pourrait être construit au droit, côté Route des Bois, pour réduire les coûts de construction et simplifier la structure de la toiture. De plus, pour transformer cette MAM en maison d'habitation, tel que les élus ont pensé, les réseaux internes d'eau pourraient être amenés jusqu'aux 4 chambres. Monsieur le Maire fera remonter ces deux remarques à l'architecte.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avant-projet sommaire, tel que présenté ci-avant, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Plan de financement – Demandes de subvention – Maison des assistantes maternelles

Après que la Municipalité ait validé l'acquisition supplémentaire de foncier et la présentation de l'avant-projet sommaire de la MAM, il est nécessaire maintenant de solliciter différents financeurs, avec le plan de financement suivant :

Nature dépenses	Montant H.T.	Nature recettes	Montant H.T.
Prestation maîtrise d'œuvre	26 524,12	Etat DETR 2021 (40%)	157 957,81
Etudes techniques (sol, CSPS...)	17 052,41	Etat DSIL 2021 (20%)	78 987,91
Acquisitions foncières	23 500,00	Etat CRTE	70 000,00
Travaux	327 863,00		
		Autofinancement (22,28 %)	87 993,81
TOTAL DEPENSES H.T	394 939,53	TOTAL RECETTES H.T	

Nature dépenses	Montant TTC	Nature recettes	Montant TTC
Prestation maîtrise d'œuvre	31 828,94	DETR 2021 (40%)	157 957,81
Etudes techniques	20 462,89	DSIL 2021 (20%)	78 987,91
Acquisitions foncières	23 500,00	CRTE	70 000,00
Travaux	393 435,60		
		Autofinancement (34,58 %)	162 281,71
TOTAL DEPENSES TTC	469 227,43	TOTAL RECETTES TTC	469 227,43

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement, présenté ci-dessus en hors taxes et en toutes taxes comprises, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



TRAVAUX : Validation projet de création de liaisons douces – Saint-Pardoux

L'entité publique, CEREMA, nous propose son expertise et ses retours d'expérience concernant le projet d'investissement de création de liaisons douces (vélos et piétons) entre les bourgs de Soutiers, Saint-Pardoux et Château Bourdin.

Monsieur le Maire détaille la proposition financière, avec l'apport d'un diagnostic détaillé et des propositions concrètes d'aménagements, à savoir :

Étapes	Intitulé	Jours/h	Montant (€)
1	Réalisation du diagnostic comprenant une journée terrain (2 agents), l'alimentation d'une base de données SIG, l'analyse des données	7 jours	5 586,00 €
2	Propositions d'aménagements et d'actions à partir des éléments du diagnostic et rédaction du rapport	6 jours	4 788,00 €
3	Réunion de présentation de l'étude à la collectivité (2 agents)	2 jours	1 596,00 €
Total HT			11 970,00 €
TVA 20,00 %			2 394,00 €
Total TTC			14 364,00 €

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la prestation de l'entité CEREMA, pour les futurs aménagements de liaisons douces, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

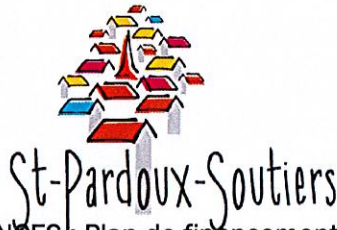
FINANCES : Plan de financement – Demande de subvention – Création de liaisons douces

Une fois la prestation de service validée, par un rapport d'expertise, sur ce projet d'investissement, Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée pour lancer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), détaillée ci-après :

Nature dépenses	Montant TTC	Nature recettes	Montant TTC
Prestation CEREMA	14 364,00	Etat ANCT – Programme 2021	14 364,00
		Autofinancement	0,00
TOTAL DEPENSES	14 364,00	TOTAL RECETTES	14 364,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement détaillé ci-avant, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-10-01

FINANCES : Plan de financement – Demande de subvention – Maison des Jeunes – Saint-Pardoux

Notre commune souhaite déposer une demande de subvention, dans le programme départemental « budget participatif », pour la réhabilitation d'un logement communal existant en maison des jeunes. Monsieur le Maire invite donc l'Assemblée à valider le plan de financement suivant :

Nature dépenses	Montant H.T.	Nature recettes	Montant H.T.
Maîtrise d'œuvre	5 000,00	Département	
Etudes techniques (CSPS, sol, DPE)	2 000,00	Budget participatif	18 840,00
Travaux	23 550,00	Autofinancement	11 710,00
TOTAL DEPENSES	30 550,00	TOTAL RECETTES	30 550,00

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement, pour l'aménagement de la maison des jeunes, tel que décrit ci-dessus, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Cession d'une maison d'habitation – Cité des Rambaudières - Saint-Pardoux

Le bureau municipal a étudié la possibilité de céder, aux locataires en place, le logement communal sis 9 Cité des Rambaudières à Saint-Pardoux, construit en 1981

Une proposition a été faite dans ce sens à Monsieur FRAUDEAU et Madame GARSUAULT, pour la somme de 100 000 euros, pour une superficie habitable de 88 m² (3 chambres), un garage de 28 m² et un terrain de 804 m². Les frais de notaire seraient à la charge des acquéreurs.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de cession décrites ci-dessus, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Acquisition d'une parcelle privée – La Pétraudière – Saint-Pardoux

Une maison d'habitation, sur le domaine privé, menace de s'écrouler en partie et pourrait perturber la circulation et la sécurité des habitants du village de la Pétraudière à Saint-Pardoux.

A ce titre, l'entreprise DESNOUE a présenté à la Municipalité un devis de démolition, pour la somme de 1 500 euros TTC, qui pourrait être pris en charge pour la somme de 900 euros TTC pour la SCI CLUZEAU et pour un montant de 600 euros TTC pour la part communale (déblaiement pierres et renouvellement).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le devis présenté par l'entreprise DESNOUE, pour un montant de 600 euros TTC, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-10-01

VOIRIE : Acquisition d'une parcelle privée – La Pétraudière – Saint-Pardoux (suite)

En complément de cette première décision, le bureau municipal a proposé à la famille concernée, réunie dans une SCI, d'acquérir leur maison et le terrain, sur la parcelle G 0212, pour l'euro symbolique. Les frais de notaire seraient à la charge de la commune.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités d'acquisition de ladite parcelle, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Acquisition de parcelles privées – La Bazonnaire – Impasse du Stade – Saint-Pardoux

Pour de futurs projets d'investissement, la Municipalité aurait besoin d'acquérir du foncier supplémentaire, autour de la Bazonnaire, au-dessus de la salle multi-activités et à la Guichardière.

Le bureau municipal a pris attache auprès du propriétaire, les conjoints DEGUY-TEZÉ, avec les propositions d'acquisition suivantes :

Lieu	Référence cadastrale	Zonage	Contenance estimée en m ²	Prix proposé
La Guichardière	AC 0001	AP	16 020	4 005,00
La Guichardière	AC 0001	UE	13 612	6 806,00
Bourg Saint-Pardoux	AD 0199	NP	8 551	1 710,20
Bourg Saint-Pardoux	AD 0199	1AUH-UA	4 939	19 756,00
La Bazonnaire	D 1223	AP	58 093	10 000,00
TOTAL DEPENSE ACQUISITIONS				42 277,20

Les frais de sondage pour l'argile et les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ensemble des acquisitions décrites ci-dessus, pour une dépense totale de 41 877,20 euros, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Tarifs location garages – Route des Bois – Saint-Pardoux

L'Assemblée délibérante a acté l'acquisition de trois garages, situés Route des Bois à Saint-Pardoux.

Dans le présent, le bureau municipal propose de mettre en location le bâti récemment acquis, pour un loyer mensuel de 30 euros, pour chaque garage.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le tarif de location des garages situés Route des Bois, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2021-10-01

RESSOURCES HUMAINES : Régime indemnitaire de fonction, de suggestion et d'expertise

Les recrutements récents d'un animateur territorial et d'un technicien oblige la collectivité de modifier la délibération concernant le RIFSEEP.

Une saisine a été rédigée dans ce sens, auprès du comité technique du centre de gestion de la fonction publique, qui a formulé un avis défavorable, concernant un point : la fin du versement du régime indemnitaire, après 6 mois d'arrêt maladie.

Pour information, la décision concernant le régime indemnitaire peut s'appliquer dans la collectivité, même avec un avis défavorable du CDG 79.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'application du RIFSEEP, comme décrit dans le projet de délibération et en dehors de l'avis défavorable formulé par le comité technique du CDG79, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Nuitée d'un hébergement durant une formation d'un agent

Une délibération en date du 8 mars 2012, ainsi qu'une décision du 24 mars 1995 et du 2 mars 1998, existent concernant le remboursement des frais d'hébergement pour le suivi d'une formation par un agent ou lors du passage d'un concours de la fonction publique territoriale.

Dans le présent, il serait nécessaire de les unifier en une seule décision et de les modifier pour mieux détailler le montant des frais possiblement remboursables, à savoir :

- *Formation/concours effectués en Province* : 50 euros/la nuitée et 15 euros maximum/repas pris (midi et soir),
- *Formation/concours effectués à Paris* : 80 euros/la nuitée et 25 euros maximum/repas midi pris et 30 euros maximum/repas du soir pris.

Ces frais seront remboursés à l'agent, sur son bulletin de paie du mois suivant la formation, à l'appui de la présentation de justificatifs de sa part.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le règlement des frais d'hébergement et de repas pour les agents en formation, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Dispositif 'argent de poche' – Avenant et nouvelle convention

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la collectivité a sollicité l'intervention de jeunes, entre 16 ans et 17 ans et demi, au service technique et administratif, durant les vacances scolaires. Au total, 137 demi-journées ont été effectuées.

Pour terminer l'année 2021, il serait opportun de valider un avenant à la convention, pour un volume de 40 demi-journées, pour atteindre finalement un total, pour l'année 2021, de 200 demi-journées, soit une dépense de fonctionnement, sur cet exercice comptable, s'élevant à 3 000 euros.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant à la convention 2021 du dispositif 'argent de poche', avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

RESSOURCES HUMAINES : Dispositif 'argent de poche' – Avenant et nouvelle convention (suite)

En anticipation de l'année 2022, l'Assemblée délibérante est sollicitée pour valider une nouvelle convention, pour un solde de 200 demi-journées, soit une dépense de fonctionnement de 3 000 euros, sur l'exercice comptable 2022.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le financement et la convention du dispositif 'argent de poche', pour l'année 2022, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- *Aménagement provisoire de sécurisation du Poirier :*
Monsieur le Maire présente 3 scénarii, à ce sujet. La discussion entre élus s'est alors engagée autour des stops, des coussins berlinois, ainsi que des questionnements de la voie en sens unique. Le sujet sera réétudié en bureau municipal. Une expérimentation sur le site concerné est prévue jusqu'à fin octobre 2022.
- *Comité de rédaction du bulletin municipal :*
Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée pour compléter le nombre de personnes au comité de rédaction et de relecture, après le départ d'un agent communal. Côté service administratif, Ugo DORAIN et Louise TAVENEAU sont les référents. Ce comité se réunit environ tous les 3 mois. Une réunion est programmée le 25 octobre, pour désigner les intervenants de ce comité.
- *Refonte du site internet :*
Il a été construit en 2015, sous l'ancienne mandature. Les graphismes vont être améliorés. Des ajouts de page vont être proposés. L'arborescence va changer et le site deviendrait plus interactif. L'entreprise Tabula Rasa se charge de ces mises à jour et nous propose un devis pour cette nouvelle prestation.
- *Dates à retenir :*
Samedi 9 octobre : assemblée générale UNAFAM à Soutiers, **Mercredi 13 octobre :** commission communale « Associations » à Soutiers, **Samedi 23 octobre :** repas des Aînés au Foyer Rural, **Lundi 25 octobre :** ouverture plis du marché – La Francette, **Jeudi 28 octobre – 16 heures :** cinéma « le tour du monde en 80 jours » au Foyer Rural, **Jeudi 28 octobre – 20 heures 30 :** cinéma « triomphe » au Foyer Rural, **Dimanche 7 novembre :** vide-grenier au Foyer Rural, **Lundi 8 novembre :** Conseil Municipal, **Mardi 9 novembre :** Commission communale « Economie ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Le Maire,
Johann BARANGER

